Police Municipale



La police municipale sous l'autorité du Maire veille au respect :

- de la tranquillité publique (tapages, troubles...)
- de la salubrité publique pour garantir l'hygiène et réserver le cadre de vie (dépôts sauvages d'ordures, affichages non autorisés...)
- de l'ordre public sur les voies et les places publiques, marchés et bâtiments communaux
- de la réglementation en matière de circulation et de stationnement des véhicules.

Elle assure la sécurité routière en :

- faisant des contrôles routiers,
- verbalisant les véhicules en infraction au code de la route (excès de vitesse, alcoolémie, conduite dangereuse...) pour réduire les risques d'accidents sur la route.
- enlevant les véhicules gênants les autres usagers.

Elle sécurise l'ensemble de la commune en assurant :

- de nombreuses patrouilles sur la voie publique en voiture et à pied, en liaison avec la police nationale
- une surveillance des bâtiments privés lors des vacances d'été (juillet, août) par la mise en place des Opérations Tranquillité Vacances (OTV)
- en effectuant des prises de contact régulières avec les commerçants et tout citoyen qui en fait la demande
- l'assistance à personne en cas de nécessité (incendie, accident, agression...)

Coordonnées

Police Municipale
55 quai de Seine
95530
La Frette-sur-Seine
01 39 31 50 22